

LES COURTIERIERS DE CHANGE

On s'est demandé dernièrement, à la suite d'assez graves commotions à notre Bourse des valeurs, s'il n'est pas grand temps de protéger le public contre les immunités dont jouissent, pour s'en être revêtus eux-mêmes, les courtiers de change au Canada.

Comment se fait-il que ces intermédiaires entre le public et les grandes corporations commerciales et industrielles, échappent au contrôle effectif de l'autorité et disposent à leur gré, ou peu s'en faut, de la fortune, souvent de l'honneur des personnes et des familles qui, de confiance parfois captée, sont remis à leur ministère.

La question n'est pas nouvelle au Canada, mais elle a fait si peu de chemin depuis 1902 et 1903, qu'elle fut agitée, qu'on est en droit de désespérer si elle sera jamais réglée dans le sens du bon ordre, de la justice et de la sécurité du public. Que le client soit un spéculateur avisé, un gogo naïf et borné ou simplement un agio-teur sans scrupule, un joueur indigne de toute pitié, peu importe. Au fond, la société en général, se composant de tant d'êtres complexes qu'elle ne peut faire des distinctions entre tous ces suppôts de la Bourse, ne distingue pas ici, pas plus qu'elle ne distingue dans les diverses actions de la vie commune, qu'on ne s'est jamais permis de taxer d'illicites ou d'illégitimes parce qu'elles conduisent à des abus.

Les Bourses sont tolérées, sont instituées par la loi, elles sont protégées comme maintes autres institutions vouées à des fins aussi variées que nombreuses. C'est là le fait brutal contre lequel il serait bien superflu pour ne pas dire ridicule, de récriminer.

Mais les Bourses autorisant la spéculation la plus légitime et la plus correcte couvrent aussi les jeux les plus hasardeux qui, trop souvent, ne font que masquer le guet-apens précédé de représentations frauduleuses et suivi, contre la dupe, d'exécutions criminelles semant la désolation et le désespoir sur les pas des victimes.

Le simple jeu ne mérite pas de sympathies, pas plus à la Bourse, qu'autour du tapis vert ou au guichet du pari mutuel; la spéculation est bien autre chose et les plus grandes entreprises de l'industrie, du commerce et de transport du monde, lui doivent la vie, la prospérité des peuples comme des individus.

Mais où réside la ligne de démarcation qui sépare le jeu effronté, trompeur et ruineux, des opérations légitimes, fécondes en mille résultats, indispensables, dirons-nous, au mouvement moderne des affaires? Qui peut nous le dire? qui peut prononcer le: tu iras jusqu'ici et nullement au delà?

Il faut donc pour empêcher le jeu frauduleux et protéger la spéculation légitime, des lois, des règlements qui mettent les deux sous le même toit pour prévenir les dégâts de l'un et assurer la libre action et l'influence bienfaisante de l'autre.

C'est dire combien la matière est délicate et avec quelle prudence les nations les plus avisées se sont aventurées sur ce terrain.

On pourrait avoir rédigé des lois très éclairées, édicté des règlements très sages sur les Bourses, leur organisation et les matières qui en dépendent, qu'on n'aurait encore rien fait si leurs instruments actifs, si les intermédiaires entre le public et les entreprises, si les courtiers de change ou autres restent les arbitres souverains, les juges sans appel entre le public et le parquet et la coulisse.

Les courtiers opèrent, à huis-clos et sûrement, à leur guise absolue, à leur caprice incontrôlé, dans trop de cas.

En dépit des instructions de certains clients, ils agissent pour leur propre bénéfice, écrémant pour eux-mêmes ou pour des favoris, ce qu'ils trouvent de mieux dans le cours des séances; et, pour emprunter une autre comparaison, ils jettent indifféremment l'écaille aux gogos après avoir dégusté l'huître qui leur tombe sous la main. Que faut-il penser des opérations de la Bourse et des "stocks" qui s'y manipulent, comme placement? Les valeurs sont bonnes en elles-mêmes, avons-nous lu quelque part, mais ce sont les manipulateurs qui en font ce qu'ils veulent, en bien ou en mal, impunément, sans vergogne parce que sans contrôle.

Et c'est ce contrôle qui se fait de plus en plus urgent, indispensable.

En quoi consiste ce contrôle si sévère, si ri-

goureux des Bourses et de leurs agents en certains pays et si relâché chez nous?

Voyons, pour aujourd'hui et encore bien sommairement, ce qui se passe à Paris et en France généralement.

En outre d'un cautionnement de \$50,000 pour chaque membre de la Chambre des agents de change et de qualifications spéciales rigoureusement exigées, ces officiers publics sont tenus à des règlements imposés par la loi française dont voici un très court résumé:

"Tout agent de change est un commerçant qui, déclaré en faillite, est poursuivi comme banqueroutier." On sait ce que cela veut dire en France, où la banqueroute est tenue pour l'équivalent du délit criminel.

"Il est rigoureusement interdit par la loi française aux agents de change de faire des opérations pour LEUR COMPTE PERSONNEL, DE S'INTERESSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS AUCUNE ENTREPRISE COMMERCIALE SANS PEINE DE DESTITUTION ET D'AMENDE!!"

A-t-on bien lu? Et ici, au Canada, ne comprendra-t-on pas, une bonne fois, tout ce qu'il y a de dangereux, d'immoral dans l'exercice des fonctions d'intermédiaires qui sont à la fois les agents du public et les présidents, les directeurs d'entreprises dont ils possèdent tous les secrets et qu'ils porteront à la hausse ou feront descendre à la baisse suivant qu'ils y trouvent leur intérêt d'actionnaires et d'administrateurs?



Le marquis de Londonderry, qui, à la chambre anglaise des Lords, fera opposition au bill de l'éducation.

Les agents de change ou ceux qui les remplacent à la Bourse de Paris pour des fonctions déterminées, sont munis d'un carnet délivré par la Chambre syndicale, sur lequel ils doivent inscrire, SANS LACUNE, toutes leurs opérations et leurs conditions; ce carnet fait foi en justice.

Ce carnet, où sont inscrites les opérations, à chaque moment précis où s'exécutent les ordres des clients, n'est pas ce qu'un vain peuple pense.

D'une heure à l'autre les cours changent, et suivant qu'il a acheté ou vendu, à l'ouverture ou à la fermeture, le client peut être ruiné, l'agent malhonnête étant laissé à même de s'attribuer le bénéfice des bonnes opérations, ou d'en faire profiter qui il voudra, puisqu'il ne lui est pas défendu de spéculer pour lui-même ou pour les compagnies dont il est l'administrateur!

Le législateur qui prendrait en main la réforme de nos lois sur cette matière aurait droit à bien des reconnaissances.

E. Bantel

Notes et impressions

Il y a, à la Chambre, bien des bonnes gens; mais le diable entre en eux dès qu'ils entrent en séance. Melchior de Vogué.

Chercher dans la guerre civile un remède contre les maux de la guerre étrangère, c'est proposer le suicide comme un refuge contre les dangers d'un duel. Il y a des Gribouilles partout.

PROPOS DE MONTREALAIS

Un quotidien du matin ne peut s'expliquer "l'inexplicable aversion du Conseil de Montréal pour l'étude de la taxe mobilière."

Rien d'explicable pourtant comme cet inexplicable et ce qui l'est moins, c'est que mon grand confrère n'ait pas lu davantage les propos divers des Jean de Montréal. Voilà du monde à ne pas mâcher la vérité.

Nos 40 Immortels ne sont pas grimpés au mont que civique on nomme pour étudier les questions municipales: la Grande Consultation qu'ils ont appelée et le four où ils viennent d'enfourer le gaz d'éclairage le montrent hélas! trop.

Pourquoi leur demander un travail au-dessus de leurs forces et des solutions de problèmes publics quand ils n'en ont que de très privés à résoudre.

Pourquoi ces messieurs desquels on n'exige que des bouts de trottoirs et des dommages-intérêts pour des pattes de chiens cassées, se mettraient-ils en tête d'ouvrir des livres d'administration publique et de consulter à tout propos des traités spéciaux sur les divers systèmes d'impôts en usage ailleurs qu'à Montréal.

Ils ont dans le coco que nulle ville au monde n'est gouvernée comme Montréal à qui c'est tout honneur de se voir ainsi représentée. Pourquoi compliqueraient-ils leur existence de quelque travail sérieux et de réformes qui peuvent, —on ne sait jamais où ça mène la réfoorme— diablement les embêter.

La question de la taxe mobilière, sait-on bien où ça va? Ça descend à la cave et ça monte jusqu'au grenier. Que de gradins à descendre ou à monter pour nos bons assesseurs! Ah! mais s'il n'y avait en jeu que les chaises, les tables ou les lits, passe encore, on aurait vite fait de jeter toute cette pacotille, appartenant à manants, dans la trémie municipale.

Mais du meuble meublant à la valeur mobilière, il n'y a qu'un pas à franchir et c'est celui-là qu'on ne veut pas faire. Où conduirait-il en effet? tout simplement aux valeurs des Trusts nourriciers qui sont la chair de notre corps municipal, la moëlle de ses os à laquelle on ne doit pas toucher sans danger de mourir de mort comme du fruit défendu.

Le confrère quotidien comprend-il maintenant pourquoi on ne veut pas même mettre à l'étude la question de la taxe mobilière?

Combien de millions représentent les effets commerciaux de nos Trusts sans même tenir compte de la possession de nos rues dont nul ne saurait les déloger, quoique cet usufruit rapporte aux P'tits Chars et à la M. H. & L. un revenu tellement élevé qu'ils éprouvent le besoin de le dissimuler sous des flots d'arrosement.

Taxer tout cela, sans plus regarder aux gros poissons qu'au menu fretin, quel soulagement ce serait pour les terriens qui portent seuls le fardeau municipal!

En vain vous alléguez l'exemple des peuples les mieux policés, des villes les plus prospères, les plus nettes et les mieux éclairées. On ne vous répond même pas. C'est bien de ces histoires de la Mère l'Oie qu'il s'agit! La propriété foncière est là inerte, presque désarmée, rendue, peu importe. On la tient dans le pressoir, on donnera un tour de vis, d'un petit effort de rien et tout sera dit. Les Trusts seront sauvés, c'est l'important. Et la justice dans la répartition des charges municipales! vain mot, comme d'ailleurs son tout petit frère l'honneur.

Encore une fois, nos représentants ne sont pas là pour nous, mais pour les compagnies à poteaux et à fils, à lisses et à canaux. Quelques-uns sont humiliés de ce rôle, se révoltent et soutiennent le siège contre l'obsédant monopole. Ils méritent toutes les admirations,

Mais la plupart cèdent aux cajoleries ou marchent sous le fouet: l'ombre du Banquo de la rue Notre-Dame les fige et les rend sourds-muets.

Notre confrère comprend-il maintenant pourquoi on ne peut rien tirer du Conseil quand il est question de taxes mobilières. S'il le comprend, va-t-il le dire?

JEAN LINQUISITEUR.